

INDEX DE VIABILITÉ DES **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

L'élection du « libéral » Abdoulaye Wade comme président en 2000, qui mettait fin à 40 années de règne du parti socialiste, était en large mesure attribuable au rôle joué par les médias privés. Ils ont fourni une information juste et vraie pour un scrutin transparent. Toutefois, les réformes du secteur médiatique que l'actuel régime avait promises, comme la dépénalisation du délit de presse, la levée du monopole étatique sur l'espace télévisuel et le libre



SENÉGAL

accès à l'information publique n'ont pas été entreprises.

Depuis 1974, le paysage médiatique sénégalais est passé d'un monopole étatique à un pluralisme médiatique réel, tant pour la presse écrite que pour l'audiovisuel. Aujourd'hui, on trouve plus de 20 stations de radio et plus de 15 publications privées sous la direction des groupes *Sud Communication* et *Walfadjri*.

Les journalistes de la presse privée se sont révélés des acteurs majeurs dans les changements sociopolitiques. L'élection du « libéral » Abdoulaye Wade comme président en 2000, qui mettait fin à 40 années de règne du parti socialiste, était en large mesure attribuable au rôle joué par les médias privés. Ils ont fourni une information juste et vraie pour un scrutin transparent. Toutefois, les réformes du secteur médiatique que l'actuel régime avait promises, comme la dépénalisation du délit de presse, la levée du monopole étatique sur l'espace télévisuel et le libre accès à l'information publique n'ont pas été entreprises.

Au contraire, selon les panélistes de l'IVM 2007 du Sénégal, la presse privée évolue dans un environnement politique et social très contraignant. Aucun journaliste n'est à l'abri des « tracasseries » que la Division des Investigations Criminelles (DIC) de la Police nationale fait subir au nom de la prévention des « atteintes à la sûreté de l'État ». Les médias publics, notamment RTS (Radio-Télévision Sénégalaise) et le quotidien gouvernemental, *Le Soleil*, sont, quant à eux, au service exclusif du chef de l'État.

Des contraintes importantes sont apparues dans la profession : manque réel de formation de bon nombre de journalistes, entrée dans le métier plus souvent dictée par la nécessité que par la vocation, ignorance ou contournement délibéré des valeurs éthiques du journalisme, difficulté à établir une instance d'autorégulation acceptée par tous, entreprises de presse déficitaires, patrons et éditeurs de presse incapables de s'associer pour défendre leurs intérêts. Les panélistes ont conclu que la dynamique des entreprises de presse insufflée ces dernières années est très sérieusement compromise.

Malgré ces difficultés, le Sénégal a obtenu une bonne note pour les objectifs 3 et 5 sur la pluralité des sources d'information et sur les associations de soutien, soit 2,60 et 2,81 respectivement. Les notes pour les objectifs 1, 2 et 4, la liberté d'expression, le journalisme professionnel et la gestion des affaires, sont moins bonnes, soit légèrement supérieures à 2.

COUP D'ŒIL SUR LE SÉNÉGAL

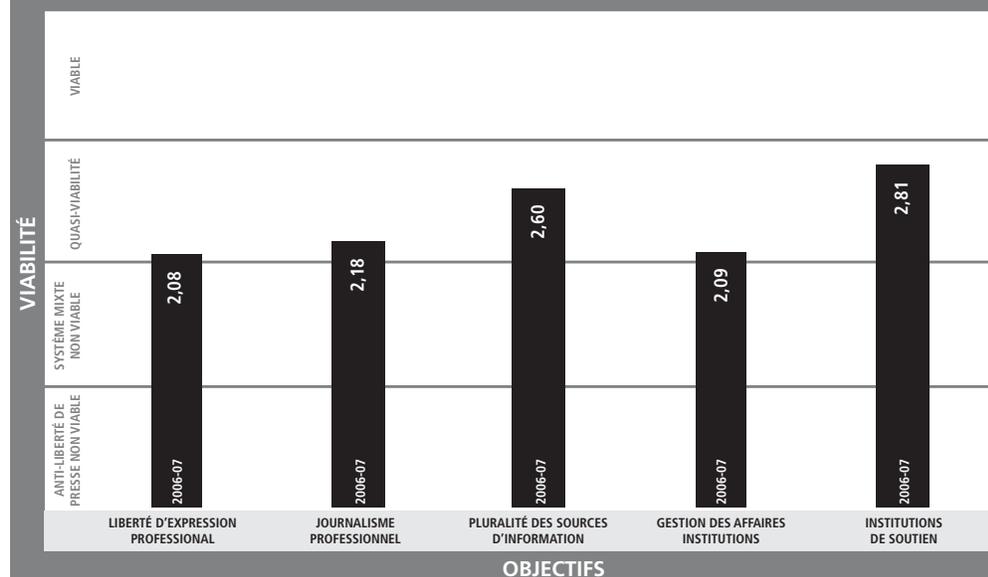
GÉNÉRAL

- > **Population** : 12 853 259 (estimation - juillet 2007, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Dakar
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Wolof 43,3 %; Pular 23,8 %; Serer 14,7 %; Jola 3,7 %; Mandinka 3 %; Soninke 1,1 %; européen et Libanais 1 %; autres 9,4 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : musulmans 94 %; chrétiens (surtout catholiques) 5 %; croyances autochtones 1 %; (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle); wolof; pulaar; jola, mandinka (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 9,117 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (PPP – 2006) 1 560 \$** (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme (en % de la population)** : 39,3 % (hommes 51,1 %, femmes 29,2 %) (estimation 2002, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Abdoulaye Wade (depuis le premier avril 2000)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : non disponible; stations de radio : 28; stations de télévision : 1
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indice d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence de Presse Sénégalaise
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Usage d'Internet** : 650 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: SÉNÉGAL



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,08

Alors que la plupart des pays d'Afrique francophone, longtemps régis par des régimes autoritaires, n'ont engagé des réformes démocratiques qu'au début des années 1990, le Sénégal a entrepris le même processus en 1974. D'où, très tôt, l'émergence d'une presse pluraliste à l'échelle locale. De l'extérieur, cette avance sur les autres États, au plan démocratique, a toujours donné du Sénégal l'image d'un pays dans lequel le journaliste exerce son métier sans faire l'objet de musellement ou d'actes de coercition pouvant aller jusqu'à l'assassinat, comme au Burkina Faso (cas Norbert Zongo).

Le score de l'objectif 1 confirme pourtant assez peu cette image. Le Sénégal apparaît plutôt comme un pays, dans lequel le journaliste peut sérieusement être inquiété dans son métier par des forces politiques et sociales très hostiles à la liberté de la presse. Selon la note accordée par les panélistes, les bons résultats pour cet objectif sont ceux des indicateurs 8 et 9, l'accès par les médias aux sources internationales d'actualité et l'accès libre à la profession journalistique. Cependant, les indicateurs 2 et 3, permis de diffusion et entrée sur le marché, ont un peu plus d'un demi-point de retard par rapport aux autres indicateurs.

L'article 8 et les articles suivants de la Constitution sénégalaise classent le Sénégal parmi les pays respectueux des lois sur la liberté de la presse, indique Ndiaya Diop, du Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication (SYNPICS). Selon lui, s'il y a entrave à la liberté de la presse, ce n'est pas relativement aux lois, mais plutôt en ce qui a trait à leur application. Le panéliste Pape Cheikh Fall, correspondant de RFM à Mbacké, a déclaré avoir été agressé à coups de barre de fer par cinq disciples d'un chef religieux mouride après un reportage sur l'entrée en politique de ce dernier en faveur de la réélection du Président Abdoulaye Wade, en 2007. Ses agresseurs, pourtant identifiés, n'ont pas été arrêtés, dénonce-t-il. « La justice, chargée de faire respecter la loi, n'est répressive que quand il s'agit de condamner un journaliste, mais est laxiste, en cas de violation de la liberté de la presse par le pouvoir et les confréries religieuses », conclut-il.

Bouna Manel Fall, professeur de droit des médias, souligne néanmoins que la loi comporte des dispositions restrictives, notamment, l'article 255 du Code Pénal sur le délit de diffusion de « fausses nouvelles », qui entre dans le champ d'application de l'article 139 du Code de Procédure Pénale et oblige le juge à déférer tout journaliste incriminé.

Bien que les panélistes indiquent que l'accès aux fréquences radio est généralement libre, ils dénoncent l'application de la loi qui régit les permis de diffusion, considérée comme injuste et non transparente. L'Agence de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP) chargée de les octroyer, n'est pas indépendante du ministère de l'Information, observent-ils. Ils déplorent fortement le fait que des entreprises de presse, récemment créées par des politiciens alliés au gouvernement, comme La Chaîne de l'Info (une station de télévision appartenant à Macky Sall, ancien premier ministre et président actuel de l'Assemblée nationale), Océan FM (une station de radio appartenant à Pape Diop, ancien président de l'Assemblée nationale et probablement prochain président du Sénat) et la station de radio FM Ann nù (appartenant au ministre Farba Senghor), ont reçu leur permis de diffusion dans un court délai alors que d'autres, moins près du pouvoir politique, ont dû attendre des années.

Au moment où ont eu lieu les entretiens des panélistes, l'ARTP, avec l'appui de la Gendarmerie, a abrogé pendant 45 jours le permis de diffuser de Première 92,3 FM, mettant des scellés sur les locaux et l'équipement. Le propriétaire de Première FM, Avenir Communication, venait d'acquiescer Iso Trading Technology, ancien propriétaire de la fréquence 92,3 FM, et Première FM avait commencé à diffuser sur cette fréquence. L'ARTP accusait Première FM de diffuser sans permis, alléguant que la fréquence qui lui avait été accordée était 105,9 FM. Selon les panélistes, il s'agissait d'un autre indice des pressions exercées par le ministère de l'Information sur l'ARTP. Par le passé, les médias d'Avenir Communication ont critiqué le président. Les panélistes ont rappelé que Madiambal Diagne, directeur général et propriétaire d'Avenir Communication, avait été emprisonné en juillet 2004 pour « atteinte à la sûreté de l'État » à la suite d'une plainte de l'État au sujet d'un article paru dans *Le Quotidien*, journal d'Avenir Communication, qui comportait des renseignements identifiés comme « secrets d'État ».

Les panélistes ne croient pas que des pots-de-vin soient versés à l'ARTP pour l'obtention d'une fréquence. Il s'agit plutôt de trafic d'influence mutuelle entre l'État et les amis de l'État lorsque vient le temps d'accorder un permis. Par la suite, la station qui a obtenu un permis présente des éditoriaux favorables.

Pour ce qui est de la télévision à l'échelle nationale, l'État a un monopole par l'entremise de RTS (Radio-Télévision Sénégalaise). RTS2 a été privatisée et s'appelle désormais 2STV, mais elle ne diffuse qu'à Dakar. Les panélistes semblent croire que les propriétaires ont mené des négociations privées avec le gouvernement pour recevoir rapidement les permis de diffuser. Ils avancent comme preuve le fait que récemment, Sidy Lamine Niasse, propriétaire de l'entreprise

de presse Walfadjri, a annoncé que son groupe lancerait très bientôt une chaîne de télévision (Walf TV), et ce, tout juste après avoir été reçu en audience par le président Wade. Ces négociations directes ne sont pas transparentes.

Aucun permis n'est requis pour les journaux. Pour publier un journal, il suffit de le déclarer à la préfecture.

L'entrée sur le marché pour une entreprise de presse est libre et assujettie aux conditions imposées à toutes autres entreprises. Les panélistes ont cependant déploré qu'il n'y ait toujours pas de traitement fiscal préférentiel pour la presse. En effet, toutes les entreprises du Sénégal sont soumises au même régime fiscal général. Les panélistes avancent que les médias ne constituent pas une entreprise dans le sens traditionnel du terme parce que leur mandat est de servir l'intérêt public. Ils sont donc d'avis que les entreprises de presse devraient bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel. Ils avancent une autre raison pour laquelle les médias ne jouissent pas de traitement fiscal préférentiel. Ils croient que le gouvernement est conscient de leur situation financière précaire et laisse en place la lourde structure fiscale pour affaiblir les médias privés.

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

Les agressions perpétrées contre des journalistes sont rarement punies, constatent les panélistes. Les attaques contre les journalistes et les entreprises de presse sont devenues monnaie courante depuis que les « libéraux » ont accédé au pouvoir en 2000. En 2001, le siège social de Walfadjri a été incendié. On soupçonne le nouveau régime d'avoir été à l'origine de cet incendie. Sous le régime actuel, des journalistes, comme Pape Sheikh Cheikh Fall, ont été battus par des particuliers ou par des groupes liés au gouvernement. Récemment, à Mbacké, un député du régime en place, Moustapha Cisse Lô, armé d'un pistolet, et accompagné d'un groupe de sympathisants, a fait irruption dans une station de radio locale en plein milieu d'une émission interactive en raison de commentaires qui avaient été faits à son sujet.

La presse rapporte la violence contre les journalistes et, dans certains cas, a tenté d'obtenir justice à défaut d'action légale. Dans le cas de Moustapha Cisse Lô, le Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication (SYNPICS) a publié un communiqué de presse dans lequel on demandait aux médias du pays de ne plus couvrir ses activités politiques et de ne plus l'inviter à leurs émissions. Jusqu'à maintenant, cette demande a été honorée dans tout le pays.

Bouna Manel Fall regrette la passivité du public au Sénégal, contrairement aux protestations populaires observées au Venezuela en 2007 lors de la fermeture « autoritaire » de la RCTV par le régime de Hugo Chavez.

Au cours d'une discussion sur le traitement privilégié accordé aux médias publics, les panélistes ont évoqué les 400 millions de FCFA que ces derniers ont reçus du gouvernement pour la couverture des législatives de 2007. En général, les journalistes du secteur public ont accès aux renseignements avant qu'on ne les fasse circuler dans les médias privés. Comme l'explique Ndiaya Diop du SYNPICS (Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication), un tel traitement est inéquitable. Racine Kane, de *Sud FM*, estime toutefois que cette discrimination représente un moindre mal. Selon lui, cette façon de procéder évite aux médias privés d'aliéner leur liberté et de se politiser comme c'est le cas des médias publics.

Les membres de la direction des médias publics sont nommés par le gouvernement et leur sécurité d'emploi dépend en grande partie du maintien de liens étroits avec les principaux ministres et les autres personnes qui détiennent le pouvoir au gouvernement. Dans de telles conditions, leurs éditoriaux doivent être en large mesure progouvernementaux.

Les délits de presse constituent toujours une offense criminelle selon le Code pénal. Les deux « crimes » les plus fréquents sont la publication de « fausses nouvelles », qui

s'applique aux entreprises de presse, et la diffamation, dont peuvent être accusés tant les particuliers que les entreprises de presse. Il est difficile pour les journalistes et les entreprises de presse d'être jugés équitablement, car les membres de l'appareil judiciaire sont nommés par l'exécutif. Seul le défendeur est forcé d'apporter des preuves lorsqu'il y a présomption de diffamation. Le cas échéant, on exige parfois des entreprises de presse qu'elles paient une amende pour manque de preuve. Cependant, bien des cas sont rejetés.

De plus, dans certains cas intentés contre un journal par un particulier par exemple, un homme d'affaires important, on devine la présence de l'État, comme le suggère ce qui est arrivé en 1997 et en 1998. Une poursuite en diffamation a été intentée contre le journal *Sud Quotidien* par l'industriel et important homme d'affaires, Jean-Claude Mimran, allié du gouvernement socialiste et propriétaire de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS). CSS détient le monopole de production et de commercialisation du sucre au Sénégal. *Sud Quotidien* avait accusé Mimran de contourner les tarifs douaniers et ainsi de coûter à l'économie sénégalaise des milliards de FCFA. Mimran remporta le procès.

Ce jugement était très important à l'égard de la capacité future des médias de mener des enquêtes, car il opposait d'un côté CSS et l'État, et de l'autre, le Groupe Sud Communication. Le Groupe Sud Communication disait avoir toutes les preuves en main, entre autres des documents des douanes, mais il n'a pas pu s'en servir de peur de s'attirer une autre poursuite, celle-là par l'État, pour « recel de documents administratifs ». Il ne voulait pas non plus nuire à la carrière des douaniers qui avaient transmis ces documents au journal.

La publication de certains documents administratifs a conduit beaucoup de journalistes en prison, a constaté le panel. Même de nos jours, lorsqu'un journaliste publie un article « délicat » sur l'État, il est accusé de diffusion de « fausses nouvelles ». Un projet a été mis sur pied pour établir un comité national afin de garantir l'accès aux renseignements gouvernementaux et ainsi faciliter l'obtention de l'information publique. Bouna Manel Fall fait observer qu'une loi a été votée en juin 2006, mais son décret d'application n'est pas signé. Les professionnels de l'information considèrent que cette loi est excellente et même révolutionnaire. Ils espèrent qu'elle empêchera les poursuites au criminel et les emprisonnements de journalistes, et qu'elle améliorera le professionnalisme. Par le passé, comme les journalistes n'avaient pas accès aux renseignements et aux documents publics, ils s'en remettaient souvent à des conjectures avec pour résultat des reportages de qualité médiocre et des poursuites en diffamation lorsqu'ils faisaient

erreur (on les empêchait aussi de prouver leur innocence quand ils avaient raison, comme le démontre le cas de la CSS).

Il n'y a pas de restriction légale à l'accès aux informations internationales pour les entreprises de presse. Internet facilite les choses. Les médias peuvent également se référer aux agences de presse internationales, telles que l'AFP et Reuters.

Selon l'entente collective signée par les propriétaires de médias, SYNPIIC et le gouvernement, les critères d'obtention d'une carte de presse (le titre de compétence des professionnels des médias) sont un diplôme d'une école de journalisme et le fait qu'au moins 50 % de son revenu provienne de la profession. Il existe aussi des niveaux d'ancienneté basés sur les années d'expérience et la publication d'articles et de reportages. Le fait de ne pas avoir de carte de presse n'empêche personne de couvrir presque tous les événements en tant que journaliste.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 2,18

La note accordée à l'objectif 2 indique qu'en règle générale, les points forts des médias sont le reportage, l'équilibre entre les loisirs et l'actualité et la couverture d'évènements importants. Les résultats de tous les indicateurs étaient semblables à la note moyenne et, dans bien des cas, lui étaient supérieurs. L'indicateur 5, le niveau de rémunération des journalistes, a réduit la moyenne avec une note qui lui était inférieure d'un point.

Selon Racine Kane de Sud FM, « le reporter sénégalais, en faisant son reportage, essaie au maximum d'avoir une information fiable, même s'il peut être victime d'une défection de source; et il est aussi très fréquent que le reporter sénégalais recoure à des avis d'expert ». Cependant, il avait des réserves sur le choix des experts pour les questions techniques. Il conclut qu'il faudrait essayer davantage de mieux comprendre la façon de choisir un expert au moment de la cueillette d'information.

Si on accorde aux reportages une relative fiabilité, en revanche, la profession est confrontée à un grand vide éthique. « La charte des journalistes sénégalais est très récente et date de 2006, mais je serais étonné de savoir s'il y a parmi nous quelqu'un qui fréquente cette charte-là. Deuxième chose, au niveau des rédactions, quelle est la rédaction qui a une charte, la charte de la rédaction, comme sorte de conscience collective? Il n'y en a pas beaucoup. Pour les cadeaux, les privilèges, etc., on sait qu'il n'y a pas de limitation », avance Bouna Manel Fall. On peut dire qu'il n'y a pas eu d'effort concerté de la part des entreprises de presse

pour encourager l'adoption d'un code de déontologie par les journalistes. Ce n'est pas un accident, car il semblerait que ce ne sont pas toutes les entreprises de presse qui servent les intérêts de la démocratie.

De plus, pour éviter de payer un salaire de base à leurs employés, certains patrons de presse ne s'opposent pas à ce que les journalistes reçoivent des paiements de tiers pour la rédaction de reportages. En général, on laisse le journaliste régler les questions d'éthique qui sont parfois assez ténébreuses vu que le Conseil pour le Respect de l'Éthique et de la Déontologie, l'instance d'autorégulation, mise en place par le SYNPICS, ne fonctionne pas faute de légitimité. Ce manque de légitimité est en partie attribuable au fait que ses membres ont été cooptés, et non élus par leurs pairs.

Le panel reconnaît unanimement que l'autocensure est une réalité dans les rédactions, tant dans les stations de radio que dans les journaux, surtout lorsqu'il est question des affaires ou de la religion. Les dettes que les entreprises de presse doivent à des sociétés commerciales sont citées comme une source d'autocensure. Ainsi, dénoncer les problèmes techniques et les pratiques commerciales peu « orthodoxes » de la SONATEL, la principale société de télécommunications du pays, est un motif tacite de licenciement : certaines entreprises de presse lui doivent en effet jusqu'à 80 millions de FCFA en factures de téléphone impayées.

Dans les régions, notamment à Touba, fief de la communauté religieuse mouride, le journaliste ne peut que s'autocensurer sur certaines questions relatives à la communauté pour éviter d'être lynché, souligne Touty Séye, de Sud FM Diourbel.

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

D'une manière générale, lorsqu'il est question du gouvernement ou de la politique, les entreprises de presse ne font pas d'autocensure, sauf s'il s'agit de sécurité ou de secret de l'État. Par exemple, en 2005, des journalistes de Sud FM ont été emprisonnés après avoir diffusé une interview avec le chef séparatiste Salif Sadio, qui préconise l'indépendance de la Casamance, une région du sud du Sénégal où sévit une rébellion armée depuis 1982. Cette interview fut décrite par le ministre de l'Intérieur comme nuisible « à la sécurité nationale ».

Habituellement, les médias couvrent les événements clés au pays, mais seuls les médias privés présentent les deux côtés de la médaille. Par exemple, dans leurs reportages sur les récentes manifestations contre les coupures de courant répétées et continues partout au pays, les médias publics se sont concentrés sur le point de vue du gouvernement (la couverture était progouvernementale), alors que les médias privés ont aussi présenté le point de vue des protestataires. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné au sujet de Sud FM et de l'interview avec Salif Sadio, sur les questions de sécurité nationale, le gouvernement a pris des mesures pour dissuader les journalistes de traiter de certaines questions importantes.

La crise économique et financière qui frappe la plupart des entreprises de presse privées pousse beaucoup de patrons à verser des salaires peu élevés à certains journalistes et à ne rien verser à d'autres. Ce qui est une source de corruption. Touty Séye estime, pour sa part, qu'un salaire peu élevé n'est pas forcément source de corruption dans la mesure où de nombreux rédacteurs en chef et directeurs de publication sont corrompus malgré des salaires relativement élevés.

Sur l'équilibre entre émissions de divertissement et émissions d'actualité, le panel indique qu'il varie en fonction de la politique rédactionnelle de chaque entreprise de presse. Entre 9 h et 12 h, tranche la plus écoutée, les émissions d'actualité occupent la première place à la station Sud FM, alors qu'à Walf FM, ce sont des émissions de divertissement qui ont la place d'honneur, estime le panéliste Ndiaya Diop. En général, on retrouve, tant à la radio publique qu'à la radio privée, un mélange d'actualités et de divertissements. En revanche, le panel déplore l'excès d'émissions de divertissement à la Télévision nationale.

Dans les journaux et les émissions de radio et de télévision, des journalistes professionnels abordent des questions comme la santé, l'économie, le commerce et l'environnement, mais c'est toujours la section politique qui a préséance. De plus, les journaux qui présentent beaucoup d'information-choc coûtent plus cher que ceux qui se concentrent sur des questions moins importantes. Par conséquent, ce sont ces concurrents bon marché qui s'attirent les clients. Au Sénégal,

Latif Coulibaly, journaliste du groupe Sud Communication et directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication (ISSIC), est le seul journaliste enquêteur. Ses nombreux ouvrages sur la corruption au Sénégal lui ont valu, en 2006, le titre de lauréat de Transparence Internationale.

Le panel a estimé que la presse dispose d'installations et d'équipements de collecte, de production et de diffusion relativement modernes. Deux problèmes sont toutefois évoqués : premièrement, la proximité de nombreuses fréquences empêche souvent une bonne qualité d'écoute (Sud FM et Océan FM); et deuxièmement, les fortes disparités entre Dakar et les régions. Par exemple, les correspondants régionaux déclarent être moins nantis que leurs confrères de la capitale en fait de moyens de déplacement pour la collecte d'informations.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DE L'INFORMATION

Note : 2,60

Les seuls problèmes révélés pour cet objectif concernent le fonctionnement des médias d'État et le manque de transparence quant à la propriété des médias privés. Par conséquent, les indicateurs 3 et 6 sont de loin ceux qui ont

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomerats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

obtenu la note la plus basse parmi les objectifs. Par contre, en matière de sources d'information, d'accès aux médias et de fonctionnement des agences de presse, l'objectif montre des acquis réels. Notamment, l'indicateur 5, la production de nouvelles par la radio privée, qui a décroché une note bien supérieure à la moyenne.

Le panel s'est en effet réjoui du fait que le Sénégal dispose aujourd'hui d'une pluralité de sources médiatiques. Toutefois, relève-t-il, hormis les médias publics, les radios privées sont confinées en zones urbaines, faute de puissance suffisante pour couvrir tout le territoire national. L'installation de radios communautaires en zones rurales est une solution, en théorie, mais la plupart des villages ne peuvent pas offrir le financement adéquat ni la source de revenus potentiels nécessaires pour soutenir une station. Le lectorat de la presse écrite est généralement urbain et limité, compte tenu des contraintes économiques qui frappent le citoyen moyen. À l'extérieur des villes, la presse écrite est une source d'information de moindre importance. Un quotidien, selon Timéra, de AFIA FM, met 24 h pour arriver à Bakel (nord du pays), car il n'y a pas de service de distribution de presse moderne pour cette localité très éloignée de la capitale.

En raison de l'analphabétisme, Internet ne touche qu'une petite minorité de gens instruits. Enfin, Touty Sèye, de Sud FM, à Diourbel souligne qu'on peut difficilement s'y brancher dans les zones rurales.

La limite d'accès des citoyens aux médias nationaux est économique et non politique, constate le panel. Les panélistes ont aussi salué la liberté d'accès aux médias étrangers : « RFI émet librement ici, on n'est pas en Guinée », se targue Ndiaye Diop; Voice of America et la BBC retransmettent certaines de leurs émissions grâce à des partenariats avec des stations locales.

Les panélistes sont cependant insatisfaits du fonctionnement des médias publics, qu'ils accusent de ne parler que du chef de l'État. Selon eux, le problème majeur est la Télévision nationale. Pour Amadou Kah, « la télévision sénégalaise est une catastrophe et, dans toute l'Afrique de l'Ouest, elle n'a d'équivalent qu'au Mali ». « Le Directeur Général actuel de la Télévision est toujours conseiller en communication du chef de l'État », confie El Hadji Ndiaye, correspondant de la RTS à Mbour, pour expliquer une telle situation. Les points de vue opposés aux actions et aux politiques officielles du gouvernement ne sont à peu près jamais mentionnés dans les médias publics. Bien qu'il n'y ait pas de politique explicite touchant l'omission des points de vue de l'opposition, les patrons des médias, nommés par le gouvernement, respectent presque automatiquement une loi du silence sur les vues de l'opposition, surtout avant un scrutin. Il en est ainsi depuis

l'indépendance du pays en 1960. Le public espérait qu'il y aurait un changement après l'instauration du nouveau régime en 2000, mais il ne s'est pas produit.

Pour ce qui est des agences de presse nationales, il n'y en a qu'une seule : APS, l'Agence de Presse Sénégalaise, gérée par l'État. D'après le panel, elle fait preuve d'une neutralité et d'un professionnalisme véritables. De plus, il existe un partenariat entre les médias et les agences de presse internationales, constatent les panélistes. Même s'il est arrivé qu'un journal local ait utilisé une dépêche de l'AFP sans l'« identifier », généralement, les entreprises de presse indiquent toujours leurs sources.

La radio privée produit ses propres émissions d'actualités, constate le panel. Pour Ndiaya Diop, celle-ci tient tellement à produire ses propres programmes que la radio Sud FM refuse de « loger » des programmes de RFI, malgré des demandes constantes moyennant une contrepartie financière. Ce refus, déclare-t-il, est motivé par le fait que Sud FM ne veut pas perdre son identité. En réalité, souligne Ndiaya Diop, RFI s'est rendu compte que dans tous les pays africains où elle émet, elle est partout première sauf au Sénégal, et qu'il lui faut donc passer par une radio bien écoutée pour augmenter son auditoire local.

Pour ce qui est de la propriété des médias, elle se caractérise d'une manière générale par une certaine opacité, constate le panel. Les enquêtes sur la propriété des entreprises de communication, selon Bouna Manel Fall, ont toujours rencontré des refus. Les seuls à avoir une idée un peu plus précise sur l'identité des principaux actionnaires des entreprises de communication, reconnaît le panéliste Racine Kane, ce sont les journalistes. Le public attribue le Groupe Sud Communication à Babacar Touré, le Groupe Walf à Sidy Lamine Niassé, mais de façon tout à fait informelle, nuance Bouna Manel Fall. Pour le panel, le fait de connaître l'identité d'un propriétaire de média nuit à la crédibilité de l'information. Ainsi, le capital de crédibilité de Sud est sans commune mesure avec celui d'une radio ou d'un journal qu'ont croit appartenir à Farba Senghor, ministre dans l'actuel gouvernement.

Selon les journalistes du panel, les intérêts sociaux sont généralement traités dans les médias, y compris les questions culturelles importantes pour les divers groupes ethniques du pays, sauf à la télévision RTS. Amadou Kah, professeur de droit administratif à l'Université Gaston Berger, n'est pas de cet avis. Il croit plutôt que la couverture excessive accordée à la politique dans la presse ne fait que refléter les chicanes entre politiciens. Il invite la presse à traiter des questions qui intéressent vraiment la population.

Les stations de radio font un effort pour servir les locuteurs des diverses langues. En plus des diffusions en Wolof, il y en a en Pulaar, en Diola, en Serer, en Mandingo et en d'autres langues parlées au pays. Les journaux sont surtout en français bien que par le passé il y ait eu des tentatives infructueuses de lancer des journaux en d'autres langues locales, surtout en Wolof. Mais, le gouvernement n'appuie pas la diversité et les reportages en langues locales, car une politique d'unité nationale est en vigueur depuis l'indépendance en 1960.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 2,09

Cet objectif montre que les entreprises de presse sont toutes confrontées à des contraintes économiques et financières très importantes qui compromettent leur indépendance journalistique. Les panélistes ont conclu que plus elles utiliseront la publicité en tant qu'outil de développement, plus elles pourront devenir solides. Pour cet objectif, les résultats de tous les indicateurs sont semblables à ceux de la moyenne.

Les entreprises de presse sont en effet toutes déficitaires, révèle le panel. En presse écrite, une des raisons évoquées par Ibou Lissa Faye de *Sud Quotidien*, c'est que, non seulement le lectorat est occasionnel, mais le prix de production d'un numéro est de 250 FCFA, alors que son prix de vente est de 200 FCFA. Pour ce qui est de la radio, ajoute Touty Séye, la rentabilité des stations FM est fonction du marché de leur lieu d'implantation. Ainsi, la radio où elle travaille à Diourbel est peu rentable comparativement à celles de Touba, une ville dont le potentiel commercial est élevé.

Bien des entreprises de presse se retrouvent dans des situations financières difficiles parce que leurs patrons n'ont pas les compétences nécessaires en gestion. Certaines entreprises privées ont commencé à recruter des dirigeants qui ont une telle expérience et qui connaissent la mise en marché, ce qui crée une pression sur les entreprises publiques pour qu'elles aussi améliorent leur gestion.

Selon le panel, les entreprises de presse tirent leur financement de l'actionnariat, de la publicité, de bailleurs de fonds et de la vente des numéros pour la presse écrite. En matière de publicité, des entreprises de presse sont arrivées à décrocher des contrats publicitaires de l'ordre de 50 millions de FCFA par an avec Orange la filiale mobile de SONATEL. Ce qui déteint sur leur indépendance. Orange vient par exemple de contraindre la radio RFM à rectifier une information défavorable, en exerçant un chantage sur la base d'un contrat publicitaire signé avec elle, révèle le panel. En

réalité, pour faire face à leurs contraintes économiques et financières, les entreprises de presse recourent de plus en plus à des financements nébuleux auprès de politiciens, d'hommes d'affaires et d'autres groupes d'intérêt, en échange d'une couverture favorable.

Le marché publicitaire, indique le panel, est de l'ordre de 10 milliards de FCFA par an, au Sénégal. Il est considéré comme important, mais il se pose un problème de répartition, selon Ndiaya Diop : 4 à 5 milliards de FCFA vont à la RTS (radio et télévision), 1 à 2 milliards de FCFA au Hors Média, et le reste à la presse privée. De plus, il n'y a toujours pas d'agence publicitaire, ce qui aiderait les petites entreprises à obtenir de la publicité. La publicité, qui est officiellement la source principale de financement pour les entreprises de presse, est négociée directement entre les annonceurs et l'entreprise. Chaque secteur a son propre tarif. La publicité n'est pas permise aux radios communautaires, ce qui nuit beaucoup à leur financement.

De plus, en matière de temps accordé à la publicité, Bouna Manel Fall souligne qu'il n'y a pas de limites ni de politique des quotas, comme en France, où selon la loi, la publicité ne peut occuper que six minutes par heure d'émission à la radio. Ici au Sénégal, précise-t-il, une radio peut passer 24 heures à diffuser de la publicité. Dans la presse écrite, il dit avoir remarqué que l'espace rédactionnel de *L'Observateur* est en train de rétrécir, au profit de la publicité. Pourtant, Ndiaya Diop rappelle qu'il y a une loi de 1983 qui fixe la surface publicitaire à un quart de page, mais elle n'est pas respectée.

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

L'État accorde une aide de 300 millions de FCFA par an à la presse écrite et aux médias de radiodiffusion, selon le panel. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises de presse doivent soumettre une demande au ministère de l'Information. Cela n'a pas de conséquences sur leur indépendance. La preuve en est que devant le refus du chef de l'État de débloquer cette aide en 2007, sous prétexte qu'il ne finance pas les journalistes qui l'insultent, tous les journalistes se sont mobilisés avec succès pour s'opposer à cette déclaration et pour dire que l'aide venait en fait des contribuables sénégalais, et qu'elle avait fait l'objet d'une loi votée par l'Assemblée nationale.

Somme toute, déplore le panel, les conditions de répartition de cette aide ne sont pas transparentes dans la mesure où des entreprises de presse marginales ou créées de toutes pièces en ont bénéficié sans respecter les critères établis. Cela nuit aux groupes de presse légaux et réputés comme Sud Communication. Par exemple, *Wal Fadjri L'Aurore* se classe toujours premier pour ce qui est du tirage des quotidiens de plus de 12 pages. Il se vend 200 FCFA et reçoit une subvention de 7 millions de FCAF. Un journal de la même catégorie, comme *Le Courrier*, se classe avant-dernier pour ce qui est du tirage et reçoit 8 millions de FCFA. Des exemples semblables existent aussi dans le domaine de la radio. Le problème a d'ailleurs été soulevé par certains représentants de l'industrie.

En ce qui concerne l'utilisation des études de marché pour établir des plans stratégiques, améliorer les recettes de publicité, et personnaliser le produit selon les besoins et intérêts du public, les médias sénégalais recourent régulièrement à des sondages commerciaux, indique le panel. Au Sénégal, l'Institut BDA fait des études sur les médias à partir de sondages téléphoniques et dans la rue. Ces sondages sont surtout utilisés par les journaux à des fins commerciales pour l'établissement des tarifs publicitaires ou la demande de fonds à l'étranger. C'est sur cette base que le Groupe Sud Communication, selon Ndiaya Diop, a gagné 150 millions de francs CFA de financement américain pour couvrir une élection locale.

Des statistiques fiables, sur les indices d'écoute radiophonique et les tirages des journaux, sont régulièrement produites par les entreprises de presse, par le biais de l'Institut BDA. Toutefois, Yacine Diouf, du journal *Le Matin*, doute de leur fiabilité. « Certains journaux déclarent publiquement un tirage de 10 000 exemplaires par jour, pour attirer des annonceurs, alors qu'il est réellement de 5 000 », déplore-t-elle. Pour le confirmer, Diouf a fait un sondage maison auprès des employés de l'imprimerie qui lui ont dit que les tirages étaient inférieurs aux statistiques que publie l'entreprise.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,81

Il s'agit de l'objectif le plus fort des médias sénégalais. Les associations professionnelles de journalistes et les associations de soutien à la liberté de la presse sont toutes reconnues pour leur apport au dynamisme du secteur. Le meilleur résultat pour cet objectif a été obtenu par l'indicateur 4 qui couvre les programmes universitaires en journalisme. Les seules exceptions étaient les indicateurs sur les éditeurs et les patrons de presse, d'ailleurs, l'indicateur 1 a été classé plus d'un point sous la moyenne.

Une Association des Éditeurs de Presse (AEP) a pourtant été créée pour unir les associations commerciales d'éditeurs ou de diffuseurs. Mais, le panel révèle qu'elle est léthargique, faute d'entente entre ses membres. Un tel échec illustre la difficulté à mettre en place une association dans ce milieu. En 1999, pour faire face à la montée des prix du papier journal, Groupes Sud Communication et Walfadrji ainsi que le quotidien gouvernemental *Le Soleil* avaient créé une association commerciale, en vue de s'approvisionner à moindre coût. Mais, cette expérience a aussi échoué.

En revanche, c'est dans le domaine des associations professionnelles œuvrant pour protéger les journalistes qu'il y a, selon le panel, une dynamique réelle. SYNPICS, le syndicat de presse le plus important du pays, en fait partie. Il s'affaire souvent à la libération des journalistes qui sont arrêtés sans

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

raison valable. En juillet 2004, ses efforts ont accéléré la libération de Madiambal Diagne, qui avait été emprisonné pour atteinte « à la sécurité de l'État ». Et en 2006, lorsque Pape Cheikh Fall de la radio RFM a été agressé à coups de barre de fer par les disciples d'un chef religieux, SYNPICS s'est chargé du dépôt d'une plainte contre les présumés agresseurs.

Selon Bouna Manel Fall, depuis l'arrivée de Diatou Cissé à la tête du syndicat, l'un des points forts de ce dernier, en plus de jouer son rôle de protestataire contre l'État et les patrons de presse, a été la formation des journalistes les plus éloignés des pôles de formation et qui, par conséquent, n'ont habituellement pas accès à une formation. SYNPICS fait aussi des pressions sur le gouvernement pour qu'il modifie les lois défavorables aux journalistes, surtout celles qui criminalisent les délits de presse. D'autres associations existent, indique le panel : la Convention des Jeunes Reporters du Sénégal, le Réseau de Journalistes Politiques, le Réseau de Journalistes Culturels, etc., qui sont aussi actifs en matière de formation, malgré des moyens limités.

Quant aux organisations non gouvernementales qui collaborent avec les journalistes pour soutenir la liberté de parole et l'indépendance des médias, les plus citées sont l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, Amnistie internationale, la Fondation Friedrich Ebert et la Fondation Konrad Adenauer. Leur rôle est jugé très positif, surtout en ce qui concerne l'organisation de séminaires de formation pour les journalistes. D'autres organisations sont aussi à l'œuvre dans la défense des journalistes. Par le passé, la Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Forum Civil ont mobilisé leurs membres pour défendre des journalistes qui avaient été emprisonnés.

En ce qui concerne les programmes des établissements de formation, le panel estime que les diplômes de journalisme du Centre d'Études Des Sciences de l'Information et de la Communication (CESTI), une institution de l'État, et de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication (ISSIC), du Groupe Sud, (seul groupe de presse à disposer d'une école) sont de qualité acceptable étant donné la rareté des ressources. Un des panélistes déplore que le CESTI ne reçoive que 65 millions de FCFA par année de l'État. Les programmes du CESTI et de l'ISSIC offrent une formation théorique et pratique. L'école de l'ISSIC est la seule à avoir des étudiants qui assument déjà certaines tâches journalistiques. Les deux écoles ont une bonne réputation au pays. En matière de formation, le seul souci exprimé est que devant la demande croissante de formation en journalisme, des organisations offrent leurs services sans avoir les compétences nécessaires.

En plus des séminaires de formation financés par les organisations non gouvernementales, il existe un autre mode

de formation, indique le panel : la formation continue, dans le cadre de l'aide de l'État à la presse. En 2005, le CESTI et l'ISSIC ont reçu chacun 30 millions de FCFA, pour former 40 journalistes chacun. Le problème, selon le panel, est que cette formation n'a duré qu'un seul mois. De plus, confient les panélistes, les attestations de formation obtenues ont été utilisées par les bénéficiaires pour réclamer de l'avancement et des augmentations salariales, créant ainsi des conflits avec les patrons de presse. Ces derniers ont alors commencé à refuser les demandes de mise en disponibilité pour suivre une formation.

En gros, la formation continue est très importante pour améliorer la profession journalistique. On peut lire dans *Misères de la Presse* (2001), de l'ancien rédacteur du journal gouvernemental *Le Soleil*, El Hadji Kassé, que jusqu'à 95 pourcent des journalistes sont formés « au travail ».

Pour ce qui est des sources de diffusion des journaux et des imprimeries, elles ne sont pas limitées, sans être complètement apolitiques, estime le panel. En plus de Graphisol, l'imprimerie du quotidien gouvernemental *Le Soleil*, on trouve des imprimeries privées, comme l'Imprimerie Tandian. La seule raison de refuser à un journal d'être publié peut être liée à des arriérés de paiement et non à son contenu, observe le panel. À la connaissance des panélistes, aucune imprimerie privée n'est subventionnée par l'État.

En fait de messageries de presse, il y a l'Agence de Distribution de la Presse, dont l'État sénégalais a été longtemps actionnaire, et Marketing Press du Groupe Sud, qui ne font pas non plus de discrimination, selon le panel. Compte tenu des distances et de la lenteur des moyens de transport, un journal publié à Dakar n'est lu que le lendemain à 18 h à Kolda, ville située au sud du pays.

Ndiaya Diop attire l'attention sur un nouveau phénomène : l'émergence de kiosques jaunes (aux couleurs du parti au pouvoir) et appartenant au ministre Farba Senghor qui a lancé son propre groupe de presse. Ce groupe comprend le journal *Express News* et la station de radio Ann nù FM. Mais, ce nouveau réseau de kiosques ne fait pas de discrimination quant à la vente des journaux, et ce, quelle que soit la sévérité de leur ton à l'égard des autorités.

Liste des participants au panel

Racine Kane, journaliste et présentateur, Sud FM, Dakar

Yacine Diouf, chef du bureau économique, journal *Le Matin*, Dakar

Ndiaya Diop, journaliste, chargé des relations internationales du Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication, Dakar

Abdoulaye Timéra, journaliste, radio AFIA FM, Dakar

Bouna Manel Fall, professeur de droit des médias, Centre d'Études des Sciences de l'Information et de la Communication, Dakar

Amadou Kah, professeur de droit administratif, Université Gaston Berger, Saint-Louis

Touty Séye, correspondante régionale, Sud FM, Diourbel

El Hadji Ndiaye, correspondant régional, RTS, Mbour

Pape Cheikh Fall, correspondant, radio RFM, Mbacké

Latif Mbengue, directeur, OMG SIFE, Dakar

Bacary Dabo, journaliste économique, *Sud Quotidien*, Dakar

Ibou Lissa Faye, journaliste, *Sud Quotidien*, Dakar

Modérateur

Mor Faye, professeur de sociologie des médias et de communication, Université Gaston Berger, Saint-Louis

L'étude sur le Sénégal a été coordonnée par l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal et menée en collaboration avec lui.